



Secrétariat

20 octobre 2023

Circulaire du Secrétaire général

Destinataires : Les membres du personnel

Objet : **Modification de la politique de formation et de perfectionnement du personnel**

1. Les sections 3.1 et 3.2 de la circulaire [ISBA/ST/SGB/2018/1](#) du Secrétaire général sont supprimées.
2. La modification prend effet à la date de la publication de la présente circulaire.

Le Secrétaire général
(Signé) Michael W. Lodge

